

N° 01-2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DE CESSON ET VERT-SAINT-DENIS**

Séance du 29 janvier 2026

OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du comité syndical de la Maison des Sports et de la Culture sous la présidence de Monsieur GBANDÉ-GBATO.

Etaient présents : MMES NALINE, SIMON PAROUTY ET ZAURIN, MM BERTRAND, GBANDÉ-GBATO, ORLANDO, POIRIER ET WEILER.

Absents excusés : M. DEMARQUAY, EL MIMOUNI.

Pouvoirs : M. DEMARQUAY à M. GBANDÉ-GBATO

Secrétaire de séance : M. POIRIER.

Date de convocation :	22/01/2026	NOMBRE DE MEMBRES
Date d'affichage :	22/01/2026	En exercice : 10
		Présents :
		Votants :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la fonction Publique,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de Monsieur le Président proposant les orientations générales du **Budget Primitif 2026**,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, **à l'unanimité** :

Article unique : Adopte le Rapport d'Orientations Budgétaires 2026 (annexe jointe).

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

A Vert Saint Denis, le 29 janvier 2026

Le Président,
Dan GBANDÉ-GBATO

Comité Syndical du 29 janvier 2026 Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Fondement juridique

Articles L2312-1, L3512-, L 4312-1, complété par l'article 107 de la loi 2015-221 du 7 août 2015

Le rapport d'orientations budgétaires vise à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif.

Il doit être présenté dans les 10 semaines avant d'adoption du budget à l'assemblée délibérante. Ce rapport donne lieu à un débat.

Les orientations budgétaires proposées pour 2026 se déclinent comme suit :

Suite à l'adoption du Compte Financier Unique 2025, le budget primitif 2026 reprendra les résultats de l'exercice 2025.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses :

Les charges à caractère général (011) qui regroupent les charges de gestion courante liées au fonctionnement du syndicat (fluides, contrats de prestations de services pour le fonctionnement des activités du syndicat : entretien des bâtiments, les spectacles, l'organisation des stages) seront globalement stables par rapport à 2025 (920 000 €). Leur répartition se fera au vu des réalisations 2025, notamment pour les dépenses relatives à l'entretien des bâtiments, en augmentation de 30 000 € sur 2025.

Des crédits seront prévus pour la location de véhicules pour les services techniques, la vétusté des véhicules ne permet plus une utilisation fonctionnelle (environ 20 000 € par an pour 3 véhicules électriques - démarche environnementale).

Les crédits d'assurance des bâtiments devront être ajustés suite au transfert des bâtiments par les deux communes.

Pour compenser ces dépenses supplémentaires, les dépenses de maintenance seront réduites, pour tenir compte de la réalisation de 2025.

Les crédits de formation seront diminués : en 2025, 14 000 € avaient été inscrits pour la formation de 2 apprentis. Il sera toutefois laissé une enveloppe suffisante pour la formation continue du personnel, à hauteur de 6 000 €.

Les charges de personnel seront revalorisées de 7 % par rapport à 2025 (1 300 000 €). Cette revalorisation prend en compte :

- Le glissement vieillesse technicité (GVT),
- les éventuelles hausses de charges,

- le recrutement à temps plein du responsable technique
- le recrutement d'un agent pour les finances et les marchés publics
- la revalorisation du régime indemnitaire en incluant les contractuels
- la participation à la mutuelle, obligatoire depuis 2026
- le provisionnement d'allocation de retour à l'emploi
- la révision du régime indemnitaire.

Les versements de subventions seront revalorisés de 25 000 € en 2026, selon les engagements pris, pour les associations sportives (100 000 €), et maintien de la subvention à la Citrouille pour 174 000 €.

Les charges financières seront ajustées au besoin de l'année 2026, pour un montant de 24 000 €,

Les dotations aux amortissements seront ajustées en fonction de l'inscription sur 2026 : 120 000 €.

Le virement à la section d'investissement sera d'environ 350 000 €.

Les recettes :

Elles sont constituées par :

Les participations communes

Celles-ci seront revalorisées de 1 % en 2026, pour tenir compte de l'inflation. Le montant total sera de 2 577 237 €, réparti comme suit : 1 421 862 € pour Cesson et 1 155 375 € pour Vert-Saint-Denis. Elles sont réparties selon les statuts du SIVOM, population année N-1.

Les subventions

Elles sont versées par le Conseil Départemental qui indemnisent le Syndicat pour la mise à disposition des installations sportives. Elles s'élèvent au total aux environs de 43 000 €.

Le FCTVA

Il s'élèvera à environ 13 000 €, et concernera les dépenses de fonctionnement réalisées en 2024.

Les produits des services

Ils sont estimés à 60 000 € et concernent les participations aux stages (culture et sport) ainsi que la redevance d'occupation des gymnases par les élèves du lycée (6 700 €)

Les atténuations de charges

Ces recettes concernent essentiellement les remboursements d'assurance des charges de personnels absents et d'éventuels avoirs sur factures. Elles sont estimées globalement à 50 000 €.

Au total la section de fonctionnement devrait s'équilibrer à 3 020 000 €.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses :

Elles regroupent le remboursement du capital en emprunt, les frais d'études, le matériel et les travaux (propositions nouvelles et reports) ainsi que le report du déficit de l'année antérieure.

Le remboursement du capital de la dette sera ajusté en fonction des besoins, pour un montant de 231 000€.

La reprise du déficit de 2025 à hauteur de 685 000 €.

Il est prévu d'inscrire des crédits nouveaux, à hauteur de :

- une enveloppe de 80 000 € pour le renouvellement de matériels sportifs (tables de tennis de tables, affichage pour la Communication, cibles tir à l'arc...)
- une enveloppe de 100 000 € pour la réalisation d'une étude structure sur l'ensemble des équipements, préalable à la réalisation des bâtiments
- des travaux de sécurisation des sites pour environ 80 000 €
- la reprise du tableau électrique du stade Creuset pour 35 000 €
- et l'équipement de bornes électriques pour véhicules à hauteur de 15 000 €.

De reprendre les crédits de reports à hauteur de 274 000 €

Au total les dépenses d'équipement du budget primitif devraient s'élever à 600 000 €

Suite à l'audit énergétique, une programmation des travaux interviendra courant 2026, les dossiers de subventions seront alors adressés aux potentiels financeurs et feront l'objet de nouvelles inscriptions budgétaires par décision modificative. La part non subventionnée des travaux sera couverte par l'inscription d'un emprunt : compte tenu du profil d'extinction de la dette, cette solution est plus favorable pour les finances des communales, qui doivent supporter les charges du syndicat.

Les recettes :

Elles sont constituées par le virement de la section de fonctionnement, les dotations, les subventions, les amortissements et les emprunts.

Le virement de la section de fonctionnement s'élèvera à 350 000 €, les amortissements à 120 000 €, les dotations à 934 000 € (couverture déficit 2025), le FCTVA (n-2) à 83 000 €.

Au total la section d'investissement devrait s'équilibrer à 1 610 000 €.

Le projet de budget 2026 :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET 2025	PROJET BUDGET 2026
CHAPITRE 011 - charges de gestion courante (fluides, entretien courant, achats de spectacles, communication, prestations de services,)	920 000,00	920 000,00
CHAPITRE 012 - charges de personnel	1 215 000,00	1 300 000,00
CHAPITRE 65 - subventions essentiellement	275 500,00	300 000,00
CHAPITRE 042 - amortissements	100 000,00	120 000,00
CHAPITRE 023 - virements section investissement (à ajuster en fonction résultat 2021)	1 000 390,00	350 000,00
CHAPITRE 66 - intérêts emprunts	32 000,00	24 000,00
CHAPITRE 67 - charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00
CHAPITRE 68 - provisions	110,00	0
	3 544 000,00	3 020 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	BUDGET 2025	PROJET BUDGET 2026
CHAPITRE 002 - excédent	798 054,96	279 000,00
CHAPITRE 013 - rembt sur charges	82 625,04	49 000,00
CHAPITRE 70 - produits des services	58 700,00	60 000,00
0 CHAPITRE 74 - participations communales	2 551 720,00	2 577 000,00
CHAPITRE 74 - subventions + FCTVA	54 100,00	55 000,00
CHAPITRE 75	20 000,00	
CHAPITRE 78 – reprise sur provisions		
	3 544 000,00	3 020 000,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BUDGET 2025	PROJET BUDGET 2026
CHAPITRE 001 - déficit antérieur	354 281,44	685 000,00
CHAPITRE 13 - SUBVENTIONS		
CHAPITRE 16 - rbt capital emprunt	228 000,00	231 000,00
CHAPITRE 20 - études	239 880,00	100 000,00
CHAPITRE 21 - matériel et travaux	787 838,56	594 000,00
	1 610 000,00	1 610 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

	BUDGET 2025	PROJET BUDGET 2026
CHAPITRE 021 - virement de section de fonctionnement	1 000 390,00	350 000,00
CHAPITRE 10 - dotations	458 169,10	939 000,00
CHAPITRE 10 - FCTVA	30 800,00	82 000,00
CHAPITRE 13 - Subventions	20 640,90	119 000,00
CHAPITRE 040 - amortissements	100 000,00	120 000,00
CHAPITRE 16 - emprunt		0
	1 610 000,00	1 610 000,00

LA DETTE DU SYNDICAT

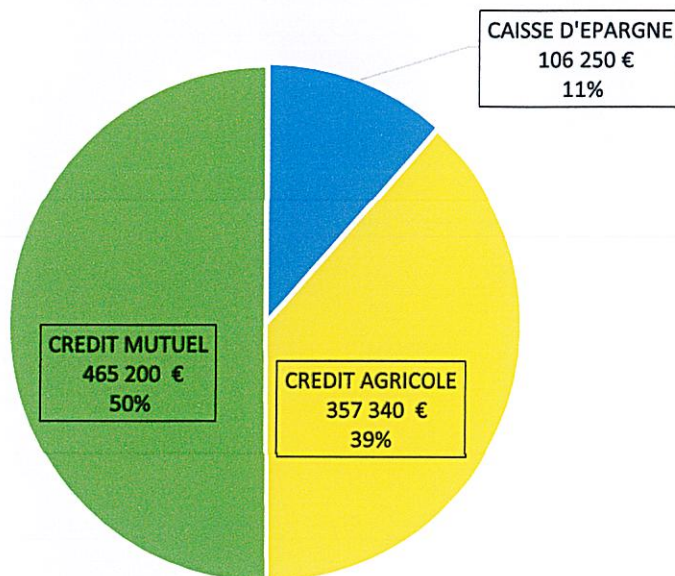
Au 1^{er} janvier 2026, elle est de 929 000 €

L'annuité totale en 2026 est de 250 000 €.

Il reste, en 2026, 4 emprunts :

- 2 pour la maison des sports (crédit mutuel- 2013 -taux fixe- et crédit agricole – 2014 - taux révisable). Capital restant dû : 675 870 € - fin en 2028 et 2029
- 1 pour les tennis couverts (caisse d'épargne – 2016 – taux fixe). Capital restant dû : 106 250 € - fin en 2028
- 1 pour les investissements 2021 (crédit agricole – taux fixe) Capital restant dû : 146 670 € - fin en 2036

REPARTITION CAPITAL RESTANT DU



Profil d'extinction des annuités de la dette :

Objet	Montant annuité 2026	Montant annuité 2027	Montant annuité 2028	Montant annuité 2029	Montant annuité 2030
CE - TENNIS COUVERTS	36 507,49	36 110,83	35 714,24	-	0
CA - MAISON DES SPORTS	60 830,18	58 789,30	56 759,61	54 707,52	0
CREDIT MUTUEL - MAISON DES SPORTS 2018	138 748,96	138 748,96	138 748,96	69 374,29	0
CREDIT AGRICOLE INVESTISSEMENT SI	14 112,40	14 039,08	13 967,56	13 892,41	13 819,09
	250 199,03	247 688,17	245 190,37	137 974,22	13 819,09

La fin des annuités est fixée à 2035, à hauteur de celle de 2030.

LE PERSONNEL

Pour l'année 2026, la répartition du personnel sera la suivante :

- ✓ 15 titulaires
- ✓ 8 contractuels
- ✓ 2 vacataires
- ✓ 1 activité accessoire

Au vu de ces éléments, il vous est proposé de débattre sur ces orientations budgétaires.